

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13106
20 février 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 FEVRIER 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDONESIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration sur les événements récents d'Indochine publiée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. Exc. M. Mochtar Kusumaatmadja, en sa qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ch. ANWAR SANI

Annexe

DECLARATION PUBLIEE PAR S. EXC. M. MOCHTAR KUSUMAATMADJA, MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, EN SA QUALITE
DE PRESIDENT DU COMITE PERMANENT DE L'ANASE, SUR LES EVENEMENTS
RECENTS D'INDOCHINE

1. Les pays de l'ANASE ont constaté avec une grande inquiétude et une vive anxiété que, depuis la réunion des Ministres des affaires étrangères à Bangkok les 12 et 13 janvier 1979, la situation dans leur région s'est gravement détériorée.
2. Les frictions accrues et les tensions de plus en plus grandes enregistrées dans la région et autour d'elle ont conduit à une escalade des activités militaires et à un élargissement de la zone du conflit.
3. Les pays de l'ANASE réitèrent leur ferme attachement aux principes de la coexistence pacifique, à la Charte des Nations Unies et aux principes reconnus du droit international.
4. Afin d'éviter toute nouvelle atteinte à la paix et à la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est, les pays de l'ANASE adressent un appel urgent aux parties au conflit pour qu'elles cessent toutes hostilités et demandent instamment à toutes les forces étrangères de se retirer de toutes les zones de conflit en Indochine.
5. Les pays de l'ANASE adressent en outre un appel aux puissances en dehors de la région pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération et qu'elles s'abstiennent de tous actes qui pourraient conduire à une nouvelle escalade et à un nouvel élargissement du conflit.

Bangkok, le 20 février 1979
